



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;
MME Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS ;
MM. Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Emmanuel GILLET, Conseillers communaux ;
M. Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint
Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

3.1. OBJET : Adoption de la modification budgétaire 2024/1

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1122-20 alinéa 1^{er}, L1122-23, L1122-26, L1122-27, L1122-30, L3131-1 §1^{er} - 1^o L3132-1 §1^{er} et L3221-5 ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2023 traitant des directives pour l'établissement du budget 2024 à l'usage des communes de la Région wallonne ;

Considérant sa délibération du 18 décembre 2023 adoptant le budget communal de l'exercice 2024 ;

Considérant le rapport accompagnant la proposition de modification budgétaire 2024/1 service ordinaire et service extraordinaire ;

Considérant l'avis du 10 octobre 2024 de la Commission budgétaire prévue par l'article 12 du règlement général de la comptabilité communale ;

Considérant l'avis positif du 9 octobre 2024 remis par le Comité de direction dont les membres sont appelés à se concerter sur les avant-projets de modification budgétaire conformément à l'article L1211-3 §2 ;

Considérant la communication du dossier relatif à la modification budgétaire à Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière, en date du 14 octobre 2024 et l'avis de légalité rendu par cette dernière le 15 octobre 2024 dans les termes suivants :

« Ayant partiellement participé à l'élaboration de la modification budgétaire 2024/1, je certifie que celle-ci a été élaborée dans le respect des principes développés dans le CDLD, le RGCC et la circulaire budgétaire en vigueur. Sur base de ce qui précède, mon avis est positif. » ;

Attendu qu'il s'indique de procéder à l'ajustement, tant en recettes qu'en dépenses, de certains crédits inscrits aux services ordinaire et extraordinaire du budget ;

Vu que le Collège communal veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que le Collège communal veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication de la présente modification budgétaire, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant la présente modification budgétaire ;

Où l'exposé de Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre, reprenant notamment parmi ses fonctions les finances, et en leurs interventions et/ou répliques certains membres du Conseil communal ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

D'arrêter le service ordinaire de la modification budgétaire 2024/1, par 16 oui (PSD@ et MR) et 8 non (AD&N) conformément au tableau de synthèse suivant :

	RECETTES ORDINAIRES			DEPENSES ORDINAIRES			RESULTATS
	Crédit initial	MB	Nouveau crédit	Crédit initial	MB	Nouveau crédit	
Exercice propre	44.809.523,99	-731.221,71	44.078.302,28	43.323.169,78	-300.095,99	43.023.073,79	1.055.228,49
Provisions	0,00	0,00	0,00	600.000,00	400.000,00	1.000.000,00	-1.000.000,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	650.000,00	550.000,00	1.200.000,00	-1.200.000,00
Ex. antérieurs	7.094.584,83	1.891.931,66	8.986.516,49	230.939,04	10.805,94	241.744,98	8.744.771,51
TOTAL	51.904.108,82	1.160.709,95	53.064.818,77	44.804.108,82	660.709,95	45.464.818,77	7.600.000,00

Article 2

D'arrêter le service extraordinaire de la modification budgétaire 2024/1, par 16 oui (PSD@ et MR) et 8 abstentions (AD&N) conformément au tableau de synthèse suivant :

	RECETTES EXTRAORDINAIRES			DEPENSES EXTRAORDINAIRES			RESULTATS
	Crédit initial	MB	Nouveau crédit	Crédit initial	MB	Nouveau crédit	
Exercice propre	10.225.000,00	-1.075.755,26	9.149.244,74	15.433.117,22	-699.500,00	14.733.617,22	-5.584.372,48
Prélèv. - Plan Oxygène	2.080.950,00	0,00	2.080.950,00	2.080.950,00	0,00	2.080.950,00	0,00
Prélèv. - Subside FRIC	1.270.973,12	-973,12	1.270.000,00	0,00	0,00	0,00	1.270.000,00
Prélèv. - Subside PIMACI	909.026,88	-9.026,88	900.000,00	0,00	179.244,74	179.244,74	720.755,26
Prélèv. - Subside PGRI	380.000,00	33.000,00	413.000,00	0,00	0,00	0,00	413.000,00
Prélèv. - Fonds réserve	2.998.117,22	527.500,00	3.525.617,22	350.000,00	-64.461,43	285.538,57	3.240.078,65
Exercices antérieurs	0,00	3.756,00	3.756,00	0,00	63.217,43	63.217,43	-59.461,43
TOTAL	17.864.067,22	-521.499,26	17.342.567,96	17.864.067,22	-521.499,26	17.342.567,96	0,00

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération, accompagnée des pièces justificatives, sera transmise pour approbation au Gouvernement wallon à NAMUR.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

**Par le Conseil,
Le Directeur général adjoint,**

Le Bourgmestre,

Pascal TERWAGNE

Claude EERDEKENS

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS